

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

VILLE DE LODEVE

-
Mairie de Lodève - 7 place de l'Hôtel de Ville
34700 LODEVE

Tel : 04 67 88 86 00

Fax : 04 67 44 01 84



TRAVAUX DE DEMOLITION IMMEUBLES SUR PARCELLE N° 244 VILLE DE LODEVE

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 28 février 2014 à 12 Heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS.....	3
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION.....	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS.....	4
3.1 - MAÎTRISE D'OEUVRE.....	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER.....	4
3.3 - CONTRÔLE TECHNIQUE.....	4
3.4 - SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS.....	4
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
5.1 - DOCUMENT À PRODUIRE.....	5
5.2 - VARIANTES.....	6
5.3 - USAGE DE MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU.....	6
ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	7
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	7
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER.....	7
7.2 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.....	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	9
8.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE.....	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **TRAVAUX DE DEMOLITION d'IMMEUBLES SUR PARCELLE N° 244 à LODEVE**

Lieu(x) d'exécution : 34700 LODEVE

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Sans objet.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.2.2 - Options

Aucune Option n'est demandée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des Marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des Marchés publics.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La Maîtrise d'oeuvre est assurée par :

**DEBRAY PATRICK SARL
10 rue des Balcons de l'Estang
34120 PEZENAS**

Le Maître d'oeuvre est : **M. Patrick DEBRAY**

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3.3 - Contrôle technique

Sans objet.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Sans objet.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire

- Le cahier de plans de repérage des tranches de travaux
- Les diagnostics des repérages Amiante et plomb
- Le dossier de photos des existants

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais, il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://e-marchespublics.com>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièce de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- Qualibat 1112: Démolition technicité confirmée
- Qualibat 1142: Démolition par sciage technicité confirmée
- Qualibat 1513 ou AFAQ ASCERT: Désamiantage

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.) : à compléter par le candidat, à dater et à signer
- Mémoire technique ou note méthodologique définissant les qualifications, expériences et références personnelles des intervenants affectés à la prestation du présent marché, leur organisation et leur mode d'intervention au cours des différentes tranches de travaux ainsi que les moyens matériels et organisationnels qui seront affectés exclusivement au présent marché et suivant les différentes tranches de travaux
- Attestation sur l'honneur de la visite des lieux

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

Critères de classement de la valeur technique seront évalués sur les moyens mis en œuvre sur le chantier, l'organisation du chantier et les délais d'exécution.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
TRAVAUX DE DEMOLITION – IMMEUBLE SUR PARCELLE N° 244 à LODEVE
NE PAS OUVRIR

Le pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Lodève
Service des Marchés Publics
7, Place de l'Hôtel de Ville
34700 Lodève
Tél: 04 67 88 86 23

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://e-marchespublics.com>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit être signée individuellement. Par conséquent, la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats/>

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Ville de LODEVE

**Mairie de Lodève - 7 place de l'Hôtel de
Ville - 34700 LODEVE**

Tel : 04 67 88 86 23

Fax : 04 67 44 01 84

Mme Valérie PRIVAT

Renseignement(s) technique(s) :

Mairie de Lodève

**Direction des services techniques
7, Place de l'Hôtel de Ville**

34700 Lodève

Tél: 04 67 88 86 62

M. Roland MAGNE

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://e-marchespublics.com>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Toute entreprise soumissionnaire devra obligatoirement réaliser une visite des différentes zones de travaux qui composent les différentes tranches de travaux. L'entreprise devra ainsi appréhender la nature, la méthodologie et les conditions d'interventions et d'accès à prévoir dans le cadre de sa prestation pour les différentes tranches de travaux.

Pour la visite, prendre contact avec le maître d'œuvre : M. DEBRAY Patrick,
Tél : 04.67.90.17.79